

ATTENTION : Changement de LIEU.

L'Assemblée Générale et la Réunion du Comité Directeur se dérouleront le Vendredi 17 Juin 2016 à la Salle de la Mairie de LAVAL SUR TOURBE.

Merci d'envoyer un mail au Secrétariat Administratif afin de prévenir votre présence ou absence.

(nathalie.lmca@wanadoo.fr)

**Réunion de la Commission de Moto-Cross :
Vendredi 3 Juin 2016 à 19h30
à la Salle du Stade de Sainte Ménéhould
Point sur la première partie de la Saison**

TABLEAU DE VOTE PAR CLUBS

TABLEAU DE VOTE LIGUE / FFM - Fédération française de motocyclisme

Type	N°Club	Structure	Licence du président	Etat de la structure	Date d'affiliation	Licences	Voix
Ligue Régionale	L04	LIGUE CHAMPAGNE				1998	101
> Département	D08	COMITE DEPARTEMENTAL ARDENNES					
	C0056	MC CHARLEVILLE MEZIERES EN ARDENNES	Oui	Actif	05/12/2015	63	3
	C0710	CLUB MOTO PLATEAU DE ROCROI	Oui	Actif	10/12/2015	50	2
	C1857	ARDEN MOTO PASSION	Oui	Actif	07/12/2015	100	4
	C2030	MOTO CLUB DU PAVILLON	Oui	Actif	03/12/2015	44	2
	C2216	AMICALE MOTOCROSS DE SOMMAUTHE	Oui	Actif	12/12/2015	18	1
	C2604	TRAJECTOIRE JEUNES PILOTES	Oui	Actif	04/12/2015	15	1
	C2661	MOTO CLUB LES GARENNES BLUES	Non	Actif	06/01/2016		
	C3188	MC DES BUTTES DE BEAUREGARD	Oui	Actif	22/12/2015	64	3
	C3203	MOTO CROSS DE LA VALLEE DE LA MEUSE	Oui	Actif	04/01/2016	31	2
	C3351	LES FRANCS MOTARDS RETHELOIS	Oui	Actif	09/12/2015	4	1
> Département	D10	COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUBE					
	C0074	SPORTING UNION MOTO DE L'AUBE TROYES	Oui	Actif	04/12/2015	51	3
	C0075	UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE	Oui	Actif	06/12/2015	78	4
	C0231	MOTO CLUB CHAMPIGNOLAIS	Oui	Actif	07/12/2015	82	4
	C0768	MOTO CLUB RICEYS ET ENVIRONS	Oui	Actif	28/12/2015	32	2
	C1199	MOTO CLUB MAILLY LE CAMP	Oui	Actif	16/12/2015	99	4
	C1237	MOTO CLUB DE NEUVILLE	Oui	Actif	08/01/2016	22	1
	C1859	MOTO CLUB GYE CHAMPAGNE	Oui	Actif	07/12/2015	38	2
	C2357	MARIGNY MOTO CLUB	Oui	Actif	01/12/2015	9	1
	C2523	ASS. SPORTIVE DU DOMAINE DE FOOLZ	Oui	Actif	04/12/2015	60	3
	C2981	MOTO CLUB DES 3 COMMUNES	Oui	Actif	03/12/2015	89	4
	C3039	MX TEN PIT	Oui	Actif	28/12/2015	17	1
	C3305	MX2J	Oui	Actif	28/12/2015	31	2
> Département	D51	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MARNE					
	C0222	MOTO CLUB CERCLE DE L'AMITIE	Oui	Actif	05/12/2015	99	4
	C0291	MOTO VERTE CHALONS CHAMPAGNE	Oui	Actif	28/12/2015	103	5
	C0339	MOTO CLUB EPERNAY	Oui	Actif	02/12/2015	89	4
	C0553	UNION MOTO DE LA MARNE	Oui	Actif	03/12/2015	216	9
	C0995	MOTOBALL CLUB VITRYAT	Oui	Actif	21/12/2015	28	2
	C1190	MOTO CLUB MANRE	Oui	Actif	17/12/2015	30	2
	C1869	MOTO CLUB VENUEUIL DAMERY	Oui	Actif	29/12/2015	17	1
	C2511	TEAM MENU MOTO CROSS	Oui	Actif	04/12/2015	117	5
	C3128	MOTO CLUB DU CANTON D'ANGLURE 2	Oui	Actif	08/12/2015	22	1
	C3134	MOTO CROSS BARBONNE FAYEL	Oui	Actif	24/12/2015	46	2
	C3144	SPORTS CLUB TOUT TERRAIN DE L'ARDRES	Oui	Actif	21/12/2015	30	2
	C3172	FOYER RURAL NOGENT L'ABBESSE	Oui	Actif	12/12/2015	21	1
	C3394	TEAM MOTOSTAND ENDURANCE	Oui	Actif	09/01/2016	10	1
> Département	D52	COMITE DEPARTEMENTAL HAUTE MARNE					
	C0424	MOTO CLUB HAUT MARNAIS	Oui	Actif	02/12/2015	60	3
	C0650	MOTO CLUB NOGENTAIS	Oui	Actif	23/12/2015	10	1
	C1029	MOTO CLUB CHALINDREY	Oui	Actif	28/12/2015	3	1
	C1044	MOTO CLUB LATRECEY	Oui	Actif	24/12/2015	19	1
	C2225	QUENECHNEUX TEAM	Oui	Actif	18/12/2015	18	1
	C2258	CHAUMONT ENDURO 52	Oui	Actif	02/12/2015	34	2
	C2285	V.R.O.A.M.	Oui	Actif	12/01/2016	1	1
	C3217	LES PISTONS DU DER	Non	Actif	02/01/2016		
	C3227	TEAM ENDURO PASSION	Oui	Actif	09/12/2015	22	1
	C3343	MOTO CLUB DE ROLAMPONT	Oui	Actif	12/02/2016	6	1

La Champagne remporte l'Interligue !!

Félicitation à nos pilotes qui ont remporté
l'Interligue 125cc à Is sur Tille le 22 Mai 2016
devant la Franche Comté et la Bourgogne.



De gauche à droite : Ferdinand LAMOUREUX, Kévin FURCHERT, Emeric CEZ, Benjamin HATTE, Jason DEPIERREUX, Loïs DEPUISSET, Valentin ROBERT et Mickael GABREAUX (Délégué)

Le Rallye Routier des Ardennes fût une grande réussite



Olivier TAVENAU (Président du TJP) et Gérard LEVEQUE

Articles presse : <http://www.legrenierdejeanpol.com/index.php?topic=7878.0>

**Un Hommage a été rendu à Romain
CHAUDERLOT à l'Endurance du
Championnat du Grand Est
à MARICOURT**



PV Réunion des Présidents de Ligue



COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DES PRESIDENTS DE LIGUES

Réunion du vendredi 20 mai 2016

PRESENTS :

Monsieur Jacques BOLLE, Président.

LMR Alsace: Monsieur Thierry POMMIER
LMR Aquitaine : Monsieur Patrick LAMOUREUX
LMR Auvergne : Monsieur Vincent RIGAUDIAS
LMR Bourgogne : Monsieur Jean-Pierre FOREST
LMR Bretagne : Monsieur Patrick BERTAUD
LMR Centre : Monsieur Alain BELLANGER
LMR Champagne Ardenne : Monsieur Michel GIRAUX
LMR Corse : Messieurs Laurent PERALDI et Vincent DUSSOLLIER
LMR Flandres : Monsieur Frédéric SCHOTS
LMR Franche Comté : Monsieur Christian GOUX
LMR Ile de France : Monsieur Fernand DIEUDONNE
LMR Languedoc Roussillon : Monsieur Didier BOFILL
LMR Limousin : Monsieur Patrice BRACHET
LMR Lorraine : Messieurs Joël POIROT et Luc GREMILLET
LMR Midi Pyrénées : Monsieur Gilbert GONTIER
LMR Normandie : Monsieur Philippe HEBERT
LMR Pays de la Loire : Monsieur Philippe LEBEAU
LMR Picardie : Monsieur Patrick STADLER
LMR Poitou Charentes : Monsieur Patrick DAVID
LMR Provence : Monsieur Eric SIMON
LMR Rhône-Alpes : Monsieur André LIOGIER

ASSISTAIENT EGALEMENT : Madame Charlotte RICHARD (en partie). Messieurs Sébastien POIRIER, Michel LEROY, Vincent CHAUMET-RIFFAUD, Alex BOISGROLLIER et Jean-Thierry COURTY (en partie).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie LEMOINE.

Le Président Jacques BOLLE ouvre la séance à 10h15 et souhaite la bienvenue aux participants. Il se félicite de la présence de la totalité des Ligues à cette réunion.

En préambule, le Président souhaite communiquer les informations suivantes aux Ligues :

- Chiffres clefs de la Fédération :

La synthèse mise à jour des grands chiffres clefs de la FFM de 2009 à 2015 a été adressée à l'ensemble des Présidents de Ligues début mars.

Il s'agit d'un document pédagogique qui regroupe de façon claire les données et les tendances majeures de la FFM. Le Président engage les Présidents de Ligues à utiliser ces données vis-à-vis de nos clubs, de nos licenciés et de nos détracteurs.

- Assemblées Générales Electives des Ligues.

L'ensemble des Assemblées Générales Electives des Ligues se sont déroulées au cours du premier trimestre 2016. Une contestation relative aux élections de la Ligue de l'île de la Réunion a été reçue et sera traitée par le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage avant la fin mai.

Il faut aussi noter deux élections reprogrammées :

- Ligue Rhône-Alpes : le délégué votant a démissionné et une nouvelle election est prévue le 18 juin 2016.

- Ligue de Champagne : le Président, Monsieur GIRAUX, a démissionné suite à différents problèmes internes à la Ligue. Une nouvelle election est prévue le 17 juin 2016.

- Point sur le système de délivrance des licences.

L'intranet fédéral donne satisfaction et la souscription 2016 des licences se passe bien. Les quelques problèmes rencontrés l'an dernier ont été solutionnés et les ajustements nécessaires effectués avec le prestataire.

Pour 2016, la priorité est la fin de la mise en place de l'outil de gestion des épreuves qui fonctionne déjà au niveau de la partie sportive, mais dont la partie financière est en cours de finalisation pour la fin 2016.

Le chantier suivant sera celui des licences à la journée qui devront rentrer dans la dématérialisation afin de faciliter le travail des clubs sur le terrain.

Le Président souligne l'exemple de certaines Ligues (Provence par exemple) qui imposent de passer par l'outil informatique pour souscrire une licence à la journée.

Environ 14.000 licences sont délivrées et il est important d'avoir des fichiers informatiques correspondants (recherches plus aisées et possibilité de créer des bases de données permettant de proposer une souscription d'une licence annuelle).

- Réforme des régimes d'homologation et d'autorisation des manifestations.

Le Président informe les Présidents de Ligues de la promulgation d'ici la fin de l'année d'un décret qui va modifier en profondeur le régime d'autorisation en vigueur actuellement.

Une information complète sera réalisée par la Direction Juridique après la parution de ce texte.

Q. 1 CONVENTIONS D'OBJECTIFS DES LIGUES 2016.

Le Président rappelle que la Fédération a mis en place depuis 2015 un nouveau système de redistribution de fonds aux Ligues qui, pour la grande majorité d'entre elles perçoivent une augmentation substantielle de leurs recettes. (Voir en annexe).

Conformément aux conventions d'objectifs signées début 2015, ces sommes doivent être utilisées pour financer de nouvelles actions ciblées.

Les Ligues se sont engagées à investir l'essentiel de ces fonds dans les objectifs suivants : professionnalisation des Ligues, aide aux clubs organisateurs, sécurisation des terrains de motocross, rachat d'équipement (exemple : rachat de circuit...) et mise en place de championnats départementaux.

Début 2016, la majorité d'entre elles ont retourné le document de synthèse relatif à l'affectation de ces fonds en 2015 et globalement, ces retours sont satisfaisants. Le Président rappelle que les fonds ne doivent pas être thésaurisés et ne peuvent notamment pas être affectés à des dépenses, même éligibles, si celles-ci existaient déjà précédemment.

Le Président indique que la Direction Juridique (et plus précisément Madame Charlotte RICHARD) est à la disposition des Ligues pour toute information ou précision.

Q. 2 REFORME TERRITORIALE.

Le Président BOLLE rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de précédentes réunions du Comité Directeur et qu'il a été décidé de ne rien faire avant la tenue des élections de septembre 2016.

L'Etat impose aux fédérations sportives de créer ses nouvelles structures administratives au sein des régions au plus tard pour le 31 décembre 2017. Toutefois, il n'est pas imposé aux Fédérations de dissoudre les Ligues existantes à cette date, une période transitoire est tout à fait possible.

La Fédération a une expérience en la matière suite à la fusion des anciennes Ligues Dauphiné / Lyonnais menant à la création de celle du Rhône-Alpes. Durant près d'un an, les trois structures ont coexisté.

Dès octobre 2016, le Directeur Général Monsieur POIRIER, sera affecté à cette mission de restructuration de ces Ligues et sera amené à se rendre dans chacune d'entre elles afin de rencontrer les élus et de lancer la création des futures nouvelles Ligues.

Q. 3 ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 30 SEPTEMBRE 2016.

La prochaine Assemblée Générale Elective se déroulera le vendredi 30 septembre au CNOSF.

Le Président rappelle que l'application de la loi sur la parité a imposé à la Fédération l'obligation d'avoir un minimum de 25% de femmes au sein de ses instances dirigeantes. C'est pourquoi le Comité Directeur a augmenté à 40 le nombre de membres du Comité Directeur (dont 10 femmes).

Si le nombre de candidates féminines est inférieur à 10, les postes resteront vacants et de nouvelles élections devront être organisées.

Lors des Assemblées Générales du 20 juin, quelques ajustements aux statuts fédéraux seront soumis aux votes.

Le Président BOLLE indique que le logiciel habituel de gestion des votes sera utilisé.

Le programme prévisionnel de la journée du 30 septembre sera le suivant :

- De 09h30 à 12h30 : Assemblée Générale Elective

- Déjeuner pour l'ensemble des délégués votantes des Ligues et des membres du Comité Directeur (anciens et nouveaux).

De 14h00 à 18h00 : Réunion du nouveau Comité Directeur sans les membres de l'Assemblée Générale (Elections des membres du Bureau, des Présidents et membres des Commissions, Collèges et Comités et des instances disciplinaires et anti-dopage).

Le lendemain, samedi 1er octobre, une réunion du Comité Directeur nouvellement élu sera organisée au siège de la Fédération.

Q. 4 ANNUAIRE FFM 2017.

Lors de la réunion du Comité Directeur de décembre 2015, la décision de retravailler sur le contenu de l'annuaire fédéral avait été prise. S'était posée la question du maintien ou non des règlements des Championnats de France et des calendriers des épreuves dans celui-ci. Il avait été noté que les règlements des épreuves sont adressés aux participants en début de saison et facilement téléchargeables sur le site fédéral, et que les calendriers sont déjà obsolètes lors de la parution de l'annuaire. Le coût de fabrication et d'envoi des annuaires est de 50.000 euros environ.

Un tour de table est engagé et il s'avère qu'une grande majorité de participants ne souhaitent pas la disparition de l'annuaire fédéral (seuls 3 participants sur 23 présents y sont favorables).

Après discussions, les Présidents de Ligues s'accordent sur le fait que les pages calendriers (jaunes) et une partie des pages Ligues et Clubs (bleues) pourraient éventuellement être retirées.

La décision finale sera prise par la prochaine équipe élue du Comité Directeur.

Q. 5 QUESTIONS DIVERSES.

5.1 Pass circuit Tout Terrain.

Les nouveaux pass circuit MX et pass circuit Trial ont été lancés il y a un mois. Les moto-clubs intéressés doivent contacter la FFM (Monsieur Christophe LE BIHAN) afin de s'enregistrer et de programmer leurs sites et dates d'organisation de sessions. Les demandes commencent à arriver.

Pour mémoire, le Président rappelle que la première année (2009), en vitesse, 1 300 pass circuit avaient été délivrés, en 2016 le nombre prévisionnel de ventes est de 20 000 pass.

5.2 Professionnalisation des Ligues - Profil de poste cadre.

A la demande de plusieurs Présidents de Ligues, une fiche de poste type a été réalisée par Monsieur POIRIER et est à leur disposition sur demande.

Le Président indique que la formation la plus adaptée pour ces cadres de Ligues semble être le Master STAPS MOS (Management des Organisations Sportives).

5.3 Motos Electriques et Racer City Tour.

Monsieur POIRIER évoque le projet "Championnat Racer City Tour" basé sur le développement de machines électriques pour des courses de Supermotard en ville. Son promoteur, Monsieur Jean-Paul LEVY a prospecté les grandes villes de l'hexagone et a été amené à contacter les Présidents des Ligues.

Il a rédigé un cahier des charges qu'il s'apprête à envoyer aux Ligues et moto-clubs potentiellement intéressés par cette organisation incluant les modalités financières.

Le Président BOLLE souhaite souligner que la FFM n'est pas associée, ni garante de ce projet.

Il appartiendra aux moto-clubs de décider de se lancer ou non dans ces organisations.

5.4 Assurances.

Monsieur STADLER souhaiterait savoir s'il est possible de recevoir un suivi des déclarations d'accidents survenus au sein des épreuves se déroulant dans les Ligues. Compte tenu du volume, il est difficile d'adresser ce type de relevé régulièrement, toutefois les Présidents de Ligues peuvent interroger la Direction Juridique au cas par cas si besoin.

Monsieur BERTAUD demande des précisions sur certaines attestations reçues d'un courtier proposant des tarifs très bas aux clubs organisateurs. Le Président appelle les clubs à la prudence en la matière, il convient de bien vérifier que les attestations reçues incluent bien toutes les informations légales nécessaires.

En cas de doute, la Direction Juridique peut assister les clubs qui lui en font la demande.

5.5 Pôle Espoirs de Bourges.

Monsieur BELLANGER souhaiterait avoir des informations complémentaires sur le Pôle Espoirs de Bourges.

Monsieur POIRIER indique que Monsieur Donald ADAMS partant en retraite en 2016, la décision de fermer la structure fédérale de Bourges a été prise.

Sur place, devant la volonté du Président du Moto-club du Berry, Monsieur Christian CLAUDEL, de reprendre une partie de ses activités, celui-ci a présenté un dossier de candidature pour obtenir le label Site d'Excellence Sportive.

Compte tenu des éléments présentés, ce label FFM a été accordé au Moto-club du Berry qui développera, sous sa propre gestion, une activité sports études sur ce site.

Dans un premier temps, il va falloir fermer le pôle et régler l'aspect social de ce dossier pour les deux salariés.

Une réunion du Comité Directeur du Pôle de Bourges est programmée au siège de la Fédération le 27 mai prochain.

5.6 Experts Sécurisation des circuits.

Monsieur DAVID souhaiterait que les ligues aient un retour de la Direction des Sports après les validations des travaux effectués sur les sites.

Monsieur CHAUMET RIFFAUD indique que cela est difficile en raison de la charge de travail importante que cela demanderait. Toutefois, sur demande au cas par cas, la Direction des Sports peut adresser ces dossiers.

Monsieur HEBERT interroge le Président sur la question de savoir s'il ne serait pas possible de faire en sorte que les experts n'officiant pas dans leurs Ligues. En effet, lors des dernières élections, certaines Ligues ont vu certains de leurs membres experts non réélus au sein de leurs Comités Directeurs et cela est peut-être lié à leurs inspections de terrains. Plusieurs Présidents appuient cette demande et ont conscience que cela entraînera des coûts supérieurs en termes de frais de déplacement.

Le Président lui indique qu'une réflexion sera engagée à ce sujet lors de la prochaine mandature.

5.7 Cahiers des dirigeants.

Monsieur SIMON souhaiterait savoir s'il est prévu de réaliser une version du cahier des dirigeants incluant les informations relatives aux exigences administratives sur le principe de ce qui est proposé lors des formations CDSR. La Direction Juridique doit travailler sur ce sujet.

5.8 Médailles honorifiques de la Fédération :

Les dossiers seront envoyés le lundi 23 mai, les demandes sont à retourner avant le 31 juillet (utilisation du formulaire 2016 uniquement).

5.9 Assemblées Générales et Comité Directeur du 20 juin :

Les courriers ont été envoyés aux Ligues et les coupons réponses de participation sont à renvoyer avant le 30 mai 2016. Les réunions se tiendront au siège de la FFM.

5.10 Dotations aux Ligues.

Monsieur POIRIER indique aux participants qu'un kakémono a été envoyé à chaque Ligue reprenant le visuel de la licence 2016.

Q. 6 GOUVERNANCE FEDERALE.

Le Président souhaite revenir sur le dossier de la gouvernance fédérale.

Il rappelle les principales évolutions apportées à celle-ci lors de la mandature :

- Limitation de l'âge pour la candidature à la présidence de la FFM à 70 ans au jour de l'élection.
- Non cumul du mandat de président de la FFM avec un mandat fédéral local, départemental ou régional.
- Limitation de la possibilité d'être candidat à la présidence de la FFM aux seuls membres qui n'ont pas déjà été Président de la FFM pendant dix années (120 mois) consécutives ou non.

Par contre, la partie relative à l'élargissement du socle électoral n'a pas été soumise au vote de l'Assemblée Générale de juin 2015, n'obtenant que la majorité simple au vote du Comité Directeur.

Il rappelle que seuls 52 votants représentant les ligues élisent aujourd'hui les instances de la FFM.

Pour les élections de 2020, la réforme territoriale va encore réduire le nombre d'électeurs. Aussi, il convient de réfléchir à trouver des idées pour agrandir le socle électoral et ainsi rendre nos élections plus démocratiques tout en tenant compte des contraintes liées à leur organisation (capacité de salle par exemple).

Un tour de table est engagé faisant ressortir les propositions suivantes :

- Faire voter les membres des Comités Directeurs des Ligues.
- Faire voter les Présidents de Commission.
- Faire voter les membres des Bureaux Exécutifs des Ligues.

En conclusion, il ressort que les Présidents de Ligues ne sont pas opposés sur le principe de l'élargissement du socle électoral pour les élections de 2020 afin de permettre d'avoir un nombre plus important de représentants de chaque Ligue.

Pour conclure, le Président remercie une nouvelle fois les participants pour leur participation à cette réunion.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16 heures.

MEDAILLES FFM



**Madame, Messieurs les Président(e)s
de Ligues Régionales,**

Messieurs les membres du Bureau,

N/Réf. : PL/NL

Paris, le 23 mai 2016.

Madame, Messieurs,

Nous avons prions de bien vouloir trouver en annexe les éléments relatifs à l'attribution des médailles honorifiques de la Fédération Française de Motocyclisme pour l'année 2016 :

- Le règlement d'attribution de ces récompenses validé par le Bureau Exécutif le 16 janvier 2013.

- Le formulaire à nous retourner avant le 31 juillet dument rempli et signé. (nous vous remercions de ne plus utiliser les formulaires des années précédentes).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe LEBEAU
Secrétaire Général.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Lebeau', written over a horizontal line.



REGLEMENT DES MEDAILLES ET RECOMPENSES DE LA FFM

ARTICLE 1 - DEFINITION

La vocation des récompenses et des médailles FFM est d'honorer toute personne qui s'est dévouée et investie pour le motocyclisme, que ce soit en matière de sport, de tourisme, ou dans l'intérêt général du motocyclisme.

Les médailles de la FFM ont été créées par décision de l'Assemblée Générale en date du 9 février 1957.

La licence d'or a été créée par décision du Comité Directeur en date du 5 décembre 2009.

Le règlement a été modifié par décision du Comité Directeur en date du 16 janvier 2013.

Les récompenses et les médailles sont les suivantes :

Médailles : MEDAILLE DE BRONZE, MEDAILLE D'ARGENT, MEDAILLE DE VERMEIL et MEDAILLE D'OR

Récompense : LICENCE D'OR

Le nombre des récompenses attribuées chaque année ne pourra être supérieur à : 5 médailles d'Or, 10 médailles de Vermeil, 20 médailles d'Argent et 30 médailles de Bronze.

Un maximum de 10 médailles par Ligue ne pourra être retenu, tous degrés confondus.

Une seule licence d'OR sera attribuée chaque année.

ARTICLE 2- ATTRIBUTION.

Les propositions de récompense ou de médailles sont soumises au Bureau Exécutif de la FFM qui statue souverainement et en dernier recours.

Les demandes peuvent être effectuées par :

- un membre du Comité Directeur de la FFM,
- un organe de la Fédération (Commission, Comité, Collège...),
- une Ligue Motocycliste Régionale,
- un Comité Départemental.

Les médailles de la FFM peuvent être attribuées par le Bureau Exécutif à des personnes qui ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 3, mais qui ont rendu des services exceptionnels au motocyclisme.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'OBTENTION DES MEDAILLES.

Les formulaires de demandes de médailles et de récompenses doivent être adressés au Secrétaire Général de la FFM.

Toute demande incomplète ou retournée après la date limite ne pourra être prise en compte.

Il convient d'être attentif à l'ordre de grade des médailles. Bronze, argent, vermeil, Or

Médaille de Bronze : elle pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve **d'au moins 15 ans** d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille d'Argent : Seule une personne ayant obtenu une médaille de bronze depuis au moins cinq ans pourra prétendre à l'obtention de la médaille d'Argent.

Cette médaille pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve **d'au moins 20 ans** d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille de Vermeil : Seule une personne ayant obtenu une médaille d'argent depuis au moins cinq ans pourra prétendre à l'obtention de la médaille de Vermeil.

Cette médaille pourra être décernée à tout licencié ayant fait preuve **d'au moins 25 ans** d'investissement notoire au service de la FFM.

Médaille d'Or : Elle pourra être décernée à toute personne ayant été pendant **au moins 25 ans** :

- soit Président d'un Club affilié à la Fédération,
- soit Membre du Bureau d'une Ligue Régionale,
- soit Membre du Comité Directeur de la FFM ou d'une de ses Commissions, Comités ou Collèges,
- soit investi de l'une ou l'autre de ces trois fonctions successivement ou alternativement,

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'OBTENTION DE LA LICENCE D'OR.

La LICENCE d'OR pourra être décernée à toute personne qui pourra démontrer avoir été titulaire d'une licence FFM pendant au **minimum 35 ans** et qui aura servi notoirement la cause du motocyclisme.

Elle ne pourra être attribuée à un licencié ayant obtenu la Médaille d'Or de la Fédération.

Elle permettra au récipiendaire d'avoir une licence à vie, offerte en titre de remerciement pour service rendu.

Si plusieurs demandes sont faites la même année, le niveau de responsabilité et d'investissement au sein d'un organe de la FFM ou d'une structure déconcentrée sera pris en compte prioritairement par le Bureau Exécutif.

ARTICLE 5 – REMISE DES MEDAILLES ET RECOMPENSES

Ces médailles seront remises aux titulaires par leur Ligue Motocycliste Régionale respective.

Toutefois, les récipiendaires de la Licence d'Or et des Médailles d'Or pourront se voir remettre leurs récompenses lors du congrès annuel de la Fédération.